



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
ai
Moni
bel

12022494

BRUXELLES

13 JAN. 2012

Greffe

N° d'entreprise : 0423259597597

Dénomination

(en entier) : **DESMEDT**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 1070 Anderlecht, rue de Liverpool 66/A

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Fusion

Suite un proces-verbal reçu par Maître Joost Eeman notaire de résidence à Gand, le 15 décembre 2011, il s'avère que:

PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DES RAPPORTS MENTIONNÉS DANS L'ORDRE DU JOUR

L'assemblée constate que le projet de fusion, les rapports du conseil d'administration et du réviseur ne donnent lieu à aucune observation de la part des actionnaires et décide d'y adhérer.

Les conseils d'administration se sont renseignés et confirment que depuis l'établissement du projet de fusion jusqu'à présent aucune modification importante s'est produite dans l'actif et passif.

DEUXIÈME RÉOLUTION : ANALYSE ET DISCUSSION DES PROJETS DE FUSION

L'assemblée procède à l'analyse et discussion des projets de fusion établis par le conseil d'administration de la société anonyme DESMEDT, société absorbée, conformément les articles 693, 676, 719-727, 682, 687 du Code des sociétés, et du réviseur d'entreprises de la société absorbée « DPO Réviseurs d'Entreprises », précitée, par l'assemblée

TROISIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DE LA FUSION – TRANSFERT DES ACTIONS

L'assemblée décide à la dissolution sans liquidation et fusion par absorption de la société Anonyme « DESMEDT » par la SPRL « DESMEDT », sous la condition suspensive de la décision de fusion par absorption par SPRL « DESMEDT ».

L'assemblée décide que 5.619 actions de « DESMEDT » SPRL seront attribuées aux actionnaires de Société Anonyme « DESMEDT », en échange de 7.493 actions existantes de cette société, le ratio d'échange étant fixé à 4 actions de Société Anonyme « DESMEDT » contre 3 actions de SPRL « DESMEDT »

Pour expédition analytique. Signé notaire Joost Eeman - déposé: expedition et coordination des statuts - rapport du réviseur - rapport des administrateurs



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature